

Région Rhône-Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 7 avril 2015 Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 avril 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.
Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 votants : 13 Délibération n°D_2015_04_07_12	Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Philippe Marguerie à M. Christophe Albert Absente excusée : Mme Sandrine Jallin, Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Budget eau et assainissement M49 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 8 214,45 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 15 760.18 €
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	8 214.45 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c.	- 7 545.73 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	93 193.61 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = d.	- 7 545.73 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R-002	€
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	7 545.73 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2015
Reçu en préfecture le 13/04/2015
Affiché le

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le 13 AVR. 2015 Et de la publication le 13 AVR. 2015	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 13 avril 2015 Le Maire, A. CHAMOSSET
---	---

